

I- La Kids race

À l'occasion de cette nouvelle édition, le Vélo Vert Festival avec la collaboration de Vercors VTT, met en avant les champions de demain avec cette année une combinaison d'épreuve Descente / Enduro et X-Country support du trophée des jeunes vététistes. Sur un parcours ludique, les benjamins du festival évoluent dans une ambiance festive. Le tracé emprunte des chemins, des rues et des passages techniques aménagés. L'Organisateur peut apposer à l'approche de certains passages un panneau de ralentissement : « Ralentir ». Toutefois, le concurrent doit rester maître de son pilotage et ne pas prendre de risques pouvant mettre en péril sa personne et celle d'autrui.

II- Le Concept

Le parcours sera adapté en fonction de la catégorie des pilotes. Les tracés de l'épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort.

Le parcours est organisé de la façon suivante : une boucle d'environ 1 kilomètre. Il sera matérialisé par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise et des flèches de couleur. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalités.

La « Kids race » est une course ludique où le maître-mot pour les « Kids » est qu'ils s'amuse autour d'un parcours, adapté à leur niveau.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée en totalité avec leur vélo.

III- Matériel

Masque obligatoire sur l'aire de départ, les ravitaillements et les podiums.

Vélo : Le vélo doit être de type VTT en parfait état de fonctionnement et être équipé d'un frein avant et d'un frein arrière. Les roues feront au minimum 20 pouces pour la « Kids race ».

Les vélos à assistance électrique ne sont pas autorisés pour cette épreuve.

Protections : La participation au « Kids race » requiert les protections suivantes :

- Casque (CE) obligatoire avec la jugulaire attachée
- Gants longs obligatoire

Attention : Sur chaque épreuve il appartient au participant de se munir de son gobelet personnel. Aucun verre, ni gobelet n'est fourni sur les espaces de ravitaillement, y compris le ravitaillement à l'arrivée.

IV- Conditions de participation

Pour participer au « Kids race », il faut rassembler les conditions suivantes :

- S'inscrire sur www.velovertfestival.com
- Respecter le présent règlement
- Être né entre 2005 et 2013
- Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux, ainsi qu'une autorisation parentale
- Être en bonne santé et donc présenter, soit une licence sportive cycliste (FFC/FSGT/Ufolep) présentant la mention certificat médical en cours de validité, soit un certificat médical de moins de 1 an précisant « non contre indication à la pratique du VTT en compétition »
- Être en possession de la plaque de cadre délivrée par l'Organisateur
- Être à jour de ses paiements.

V- Déroulement du parcours

Les participants s'engagent à parcourir le circuit dans son intégralité, sans quitter la « trace » de l'itinéraire balisé et sans prendre volontairement de raccourci.

En cas de sortie de trace par les participants, ceux-ci doivent reprendre le parcours à l'endroit de la dite sortie.

Une reconnaissance pourra être possible avant l'événement.

VI- Catégories

Les catégories récompensées sont :

- Poussins/Poussines (Année 2012 à 2013)
- Pupilles/Pupilles filles (Année 2010 à 2011)
- Benjamins/Benjamins (Année 2008 à 2009)
- Minimes/Minimes filles (Année 2006 à 2007)
- Cadets / Cadettes (Année 2004 à 2005)

VII- Temps de course par catégories

Catégories	Temps minimum	Temps maximum
Pousins	10 Min	15 Min
Pupilles	15 Min	20 Min
Benjamins	20 Min	30 Min
Minimes	30 Min	45 Min
Cadets	45 Min	1 H

VIII- Placement des concurrents

L'organisateur attribue pour la « Kids race » 250 plaques de cadre.

Le placement des concurrents se fera de façon naturelle selon l'ordre d'arrivée des pilotes aux départs des spéciales.

IX- Discipline

Le concurrent doit respecter les injonctions des Organisateurs.

Le concurrent ou les parents ne peuvent aucunement contester les décisions des Organisateurs ou des autorités locales.

Le concurrent doit respecter l'environnement humain, animal, naturel et végétal.

Pour exemple : le concurrent ne doit pas jeter ou laisser ses détritiques dans la nature, sur les voies de circulation et tout autre endroit. Il doit les garder sur lui et les déposer dans les poubelles.

X- Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès du collège des commissaires.

Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

XI- Dommage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, intervention secours, remonté mécanique...) subis par les biens personnels des Participants, ce même s'il en a la garde. Les Participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.